



# Je suis une structure affiliée à une fédération sportive agréée ou une association agréée implantée en QPV

## Comment me faire rembourser?

Avant de vous lancer dans la saisie des demandes de remboursement

- Il est conseillé de mettre à jour et de configurer votre navigateur (dans les options internet) pour qu'il accepte la saisie semi-automatique dans les formulaires. L'idéal est d'utiliser les navigateurs MOZILLA FIREFOX, GOOGLE CHROME ou SAFARI.
- Munissez vous des documents qui vous seront nécessaires pour la mise à jour de votre dossier :
   o pour toutes les structures : le RIB
  - ET
    - o pour les structures affiliées à une fédération sportive agréée pour laquelle vous délivrez des licences : L'attestation d'affiliation de la structure à votre fédération d'appartenance pour l'année 2021/2022.
    - o pour les associa**tions agréées non affiliées ET en QPV** : les renseignements relatifs à l'agrément (SPORT ou JEP) délivré par le service de l'État territorialement compétent

| Suis-je concerné ?   | 1 |
|--|---|
| Qui est éligible au Pass'Sport ?   | 1 |
| Comment me faire rembourser ?  | 2 |
| 1- Je n'ai pas encore d'espace sur « Le compte Asso », je suis bien éligible et je souhaite que ma structure puisse se faire rembourser les Pass'sport | 2 |
| 2- J'ai déjà un compte sur « Le compte Asso »  | 2 |
| Quelles sont les vérifications à faire avant de demander le remboursement des Pass'Sport et les justificatifs à conserver ?                            | 5 |
| Comment vais-je être remboursé et quand ?  | 6 |

## Suis-je concerné ?

En tant que structure d'accueil, le Pass'sport m'est ouvert si :

- Je suis une structure sportive affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports (y compris les structures non associatives affiliées délivrant des licences annuelles).
- Je suis une association agréée (Sport ou JEP) non affiliée à une fédération sportive proposant une activité physique annuelle <u>ET</u> je suis implantée en quartier prioritaire de la ville (QPV) ou en Cités éducatives.

Pour les associations non affiliées et seulement pour celles disposant de l'agrément Sport ou JEP, je peux vérifier si mon adresse est en QPV via https://sig.ville.gouv.fr/<u>https://sig.ville.gouv.fr/</u>

| olitique de la ville ? |  |
|------------------------|--|
|                        |  |

A l'inverse, je ne suis pas éligible au Pass'sport, et ne peut faire une demande de remboursement du Pass'Sport, si :

- Je suis une association non agréée
- Je suis une association non affiliée, agréée hors QPV
- Je suis une association scolaire ou universitaire
- Je suis une structure non associative non affiliée
- Je suis une collectivité locale

## Qui sont les bénéficiaires du Pass'Sport ?

Les jeunes éligibles au dispositif Pass'Sport : les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 bénéficiaires :

-de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour l'année 2021,

-de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

-de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) pour les 16-17 ans révolus

Vous pouvez obtenir le remboursement du Pass'Sport de 50€ pour **chaque jeune éligible au dispositif qui a pris une adhésion annuelle dans votre club, entre le 1**<sup>er</sup> **juillet au 30 novembre 2021,** et pour lequel vous avez consenti une avance de 50€ sur le coût de sa cotisation et de sa licence sportive (inscription faite).

## Comment me faire rembourser ?

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021, je peux saisir la demande de remboursement en déclarant les jeunes éligibles accueillis en temps réel, puis je transmets ma demande en une seule fois qui regroupera ainsi plusieurs Pass'Sport.

La déclaration des jeunes se fait sur « Le compte Asso », au cours de deux vagues :

• 1<sup>ère</sup> vague du 1<sup>er</sup> septembre à mi-octobre, vous pouvez déclarer les jeunes accueillis du 1<sup>er</sup> juillet à mi-octobre

• 2<sup>ème</sup> vague de mi-octobre au 30 novembre, pendant laquelle vous pourrez déclarer les jeunes accueillis de mi-octobre au 30 novembre et éventuellement ceux accueillis lors de la 1<sup>ère</sup> vague que vous auriez oublié de déclarer avant.

**Attention** pendant quelques jours le compte Asso sera inaccessible pour permettre d'organiser les premiers remboursements aux associations.

### Les étapes à suivre :

1- Je n'ai pas encore d'espace sur « Le compte Asso », je suis bien éligible et je souhaite que ma structure puisse se faire rembourser les Pass'Sport

Je me reporte au guide **passsport\_jecreemoncompteasso** accessible <u>via</u> <u>https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport</u> pour créer mon compte pour ensuite procéder à ma demande de remboursement des Pass'Sport.

## 2- J'ai déjà un compte sur « Le compte Asso »

Je me connecte sur mon compte <u>https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login</u> et je clique sur l'icône.



#### Etape 1 (Sélection la subvention)

- Je choisis **Régional** dans Niveau Territorial, **ma région d'appartenance** dans Zone Territoriale et « **Pass'Sport** » comme Nom du dispositif

|                                  | RECHERCHER UNE SUBVENTIO                            | N  |
|----------------------------------|---|----|
| Recherche                        | Code, dispositif, financeur                         |    |
| Niveau territorial               | Régional ×  | •  |
| Zone territoriale                | Selectionnez une région                             |    |
| Type instructeur ou financeur    | Selectionnez un type instructeur ou financeur       | ×. |
| Nom du dispositif                | Pass'Sport ×  | *  |
| Service instructeur ou financeur | Selectionnez un service instructeur ou un financeur | Ŧ  |

- Je sélectionne ensuite la subvention qui apparaît dans « sélectionner une subvention » et je

clique sur

#### Etape 2 (Sélection du demandeur)

Dans cette étape primordiale, je vais vérifier l'ensemble de mes données administratives et les corriger si nécessaire. **Ces données sont indispensables pour le paiement**.

- Je sélectionne mon établissement et je vérifie l'ensemble des champs affichés afin de sécuriser le remboursement

- Je coche la case Pass'sport, saisi mes activités et précise ma capacité à accueillir ou non des personnes en situation de handicap dans la partie **Saisir les caractéristiques de la structure et j'enregistre** 

## SAISIR LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATI

| Régime de l'association *                         | Loi 1901                                |
|---|---|
| Domaine   | Sport                                   |
| Type de structure sportive *                      | club                                    |
| Dispositif Pass'sport 🖲                           |   |
| Activités proposées dans le cadre du Pass'sport * | Sélectionner une ou plusieurs activités |
| Structure en capacité d'accueillir un jeune:      |   |
| - en situation de handicap moteur ou sensoriel    |   |
| - en situation de handicap psychique ou mental    |   |
| Champ d'action territorial *                      | Local                                   |
| Association assujettie aux impôts commerciaux     |   |
| Notes et commentaires                             |   |
|   |   |

- Je vérifie ou je complète la partie Saisir les coordonnées de correspondance du siège et j'enregistre

- Je vérifie et je complète la partie Saisir les affiliations de la structure



- pour les structures (associatives ou non) affiliées à une fédération sportive agréée, la saisir et téléverser l'attestation d'affiliation pour l'année 2021/2022 (vérification d'éligibilité)
- pour les associations affiliées à plusieurs fédérations, les saisir toutes et téléverser toutes attestations d'affiliation pour l'année 2021/2022 (vérification d'éligibilité)
- pour les seules associations non affiliées, agréées ET implantées en QPV, saisir pour « type = divers » et pour « Nom de la fédération = Autres »

- Pour les seules associations non affiliées, agréées ET implantées en QPV, je vérifie et complète impérativement la partie « Saisir les agréments de l'association » (vérification d'éligibilité)

|                                    | SAISIR LES AG | REMENTS DE | L'ASSOCIAT   | ION              |             |            |         |
|------------------------------------|---------------|------------|--------------|------------------|-------------|------------|---------|
| Aucun agrément recensé.            |               |            |              |                  |             |            |         |
| Туре                               | n°            | Niveau     | Attribué par | Date attribution | Télécharger | Téléverser | Actions |
| Veuillez renseigner le champ Type. | ~             | ×          |              | Date attribution |             |            |         |
|                                    |               | •          |              |                  |             |            |         |

- Je vérifie ou je complète la partie Saisir les moyens humains et j'enregistre. Obligatoire pour l'année 2021 y compris en mettant « 0 » par défaut dans chaque case.

- Je vérifie ou je complète la partie Sélectionner les représentants de la structure et j'enregistre.

- Je vérifie ou je joins le **RIB de la structure et j'enregistre.** 

Attention le nom et l'adresse figurant sur le RIB et les coordonnées de la fiche SIREN de l'association doivent être strictement identiques.

Pour les clubs omnisports, les sections ne doivent pas saisir les coordonnées bancaires de leur compte s'ils en ont un, le paiement sera effectué sur le compte bancaire de l'association mère (seule entité juridique qui a un numéro SIRET) sauf si les sections ont une existence juridique légale (personnalité morale).

#### **Etape 3 (Pièces justificatives)**

Il n'y aura que le RIB ici cliquez directement sur vous devrez compléter cette partie.

### SUIVANT >

si le document est déjà saisi sinon

#### Etape 4 (Description des projets)

Je déclare, du 1<sup>er</sup> septembre à la mi- octobre, les jeunes accueillis dans mon club du 1er juillet à la mioctobre.

Pour ce faire, je saisis au fil de l'eau pour chaque jeune les données suivantes, à partir de l'information figurant sur le courrier adressé par le ministère et présenté par la famille (ou de l'attestation de droit produite par la famille en cas de perte du courrier ou d'erreur dans le courrier)

#### **PROJET - BÉNÉFICIAIRE PASS'SPORT**

| * Fédération d'affiliation                              | Veuillez choisir parmi les choix suiva  | nts  |  |
|---|---|--|--|
|   | Veuillez renseigner le champ Siren_fede | eration.                                       |  |
| * Bénéficiaire : nom                                    |   |  |  |
| * Bénéficiaire : prénom                                 |   |  |  |
| * Bénéficiaire : genre                                  | Veuillez choisir parmi les choix suiva  | nts  |  |
| * Bénéficiaire : date de<br>naissance                   | JJ/MM/AAAA                              |  |  |
| Bénéficiaire : adresse                                  | Nom de la voie ou libellé du lieu-dit   |  |  |
|   | Code postal *                           | Veuillez saisir votre code postal.             |  |
|   | Commune *                               | Q Veuillez inscrire les premiers lettres de vo |  |
|   |   | Veuillez saisir votre commune.                 |  |
| * L'association atteste de<br>l'exactitude des éléments |   |  |  |
| duction de 50€, conserver                               |   |  |  |

En cochant cette case en bas de formulaire pour chaque jeune qui sera saisi, la structure d'accueil atteste :

- Avoir appliqué au bénéficiaire une avance ou réduction de 50€ lors de son inscription pour la saison 2021/2022.
- Conserver pendant toute l'année sportive le courrier justifiant des droits du bénéficiaire au dispositif Pass'Sport (ou une copie si plusieurs bénéficiaires de la même famille sur le même courrier).
- S'engager à présenter ce justificatif en cas de contrôle des pièces par les services de l'Etat.
- Proposer une pratique sportive sécurisée (conformément aux mesures sanitaires en vigueur).

Rappel : tout Pass'Sport indûment perçu pourra faire l'objet d'une demande de remboursement par l'Etat auprès de la structure d'accueil.

| CONSULTER / S  | AISIR LES PROJ   | ETS   | TRANSFÉRER UN PR  | OJET D'UN AUTRE DOS                             |
|--|--|---|---|---|
| chaque bénéficiaire du Pass'Sport en<br>er plusieurs demandes pour votre as<br>es de subvention ». | utilisant le bouton "+" situé en-de<br>ociation. Vous pouvez reprendre | essous du tableau. Veuillez SVP ajouter<br>à tout moment un dossier en cours de | r tous les bénéficiaires du Pass<br>saisie, depuis l'accueil en cliqu | 'Sport au sein de cette<br>Jant sur « Suivi des |
|  | Montant demandé  | État de saisie  | Dupliquer   | Actions   |
| ;'Sport  | 50 €   | Complet   | •   |   |
|  | •  |   | -   |   |

Voilà j'ai maintenant saisi mon 1er bénéficiaire, je peux en saisir un nouveau en cliquant sur



Je saisis donc les jeunes au jour le jour en restant dans cette étape 4.

Pour continuer à saisir des bénéficiaires dans un même dossier, lors de ma prochaine connexion je ne referai pas les étapes 1 à 3 et j'accéderai à la page de saisie des bénéficiaires via l'onglet Suivi des démarches« voir les demandes de subvention »



#### Demande de subvention N° 21-099313

49477598400029



Je clique directement sur le numéro 4 et je peux continuer à ajouter des jeunes bénéficiaires en



cliquant sur le bouton

| CONSULTER / SAISIR LES | TRANSFÉRER UN  | PROJET D'UN AUTRE DOSSIER |         |
|------------------------|----------------|---------------------------|---------|
| Montant demandé        | État de saisie | Dupliquer                 | Actions |
| 50 €                   | Complet        | (1)                       |         |
| 50€                    | Complet        | •                         |         |
|                        | •              |                           |         |

Je répète cette étape autant de fois que j'ai de jeunes accueillis.

Je peux fermer mon espace Compte Asso et y revenir, jour après jour.

Attention il faut saisir tous les jeunes bénéficiaires accueillis pendant la période avant de faire la transmission de la demande.

| Accueil des      | 1er juillet          | mi-octobre   | Mi-octobre   | 30 novembre     |                |
|------------------|----------------------|--------------|--------------|-----------------|----------------|
| jeunes           |                      |              |              |                 |                |
| Saisie au fil de | Dès le 1er septembre |              | Saisie non   | Dès le 16 octob | re jusqu'au 30 |
| l'eau            | jusqu'au 13 octobre  |              | possible 1 à | novembre        |                |
|                  | · · ·                |              | 2 jours      |                 |                |
| Transmission en  |                      | Au plus tard |              |                 | 30 novembre    |
| 1 fois           |                      | le 13-       |              |                 |                |
|                  |                      | octobre      |              |                 |                |



Je ne clique pas sur

qui fera avancer mon dossier d'une étape.

#### Etape 5 (Attestation eu soumission)

Je suis maintenant dans la phase de transmission de ma demande. A la mi-octobre, je transmets ma 1<sup>ère</sup> demande de remboursement Pass'Sport. Cette première transmission devrait me permettre d'être remboursé dès le novembre.

Si je transmets par erreur mon dossier avant la mi-octobre, je ne peux plus saisir de Pass'Sport jusqu'à la 2ème vague. Je pourrai cependant saisir des jeunes au cours de la 2ème vague.

| ATTESTATIONS  |
|---|
|   |
| Pour valider cette demande de subvention, merci de remplir tous les champs de ce formulaire.  |
| Je soussigné(e), *EST Cab**** représentant(e) légal(e) de l'association déclare :   |
| que l'association est à jour de ses obligations administratives 😝 , comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants);  |
| exactes les informations administratives dans l'écran « Informations administratives » du compte association; 🛛   |
| exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics;  |
| <ul> <li>que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte;</li> <li>que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours): ●</li> <li>O inférieur ou égal à 500 000 €</li> <li>O supérieur à 500 000 €</li> <li>Que cette subvention de 100 €;</li> <li>que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association;</li> </ul> |
|   |



Je coche et complète l'ensemble des cases s concernées et clique sur

Si votre club accueille de nouveaux jeunes après cette première transmission et jusqu'au 30 novembre 2021 ou si vous avez oublié de déclarer des jeunes lors de la 1<sup>ère</sup> vague, **vous pouvez faire une 2**<sup>ème</sup> **demande de remboursement à partir de la mi-octobre en suivant les étapes précédentes.** Les étapes

1 à 3 seront très rapides car les vérifications auront déjà été faites, les étapes 4 et 5 devront être répétées.

# Quelles sont les vérifications à faire avant de demander le remboursement des Pass'Sport et les justificatifs à conserver ?

Je dois **vérifier que le jeune qui s'inscrit dans ma structure est éligible** au dispositif Pass'Sport avant de lui appliquer l'avance des 50€ et pour me faire rembourser.

Pour ce faire, je dois vérifier que son identité est identique à celle figurant sur le courrier Pass'sport adressé par le ministère chargé des sports et présenté par la famille ou le jeune lors de la prise d'adhésion.

**Vous vérifierez** ainsi les **Nom/prénom/date de naissance.** L'adresse peut être différente de celle du courrier et ne constitue donc pas un élément de vérification.

Vous devez **conserver l'original du courrier** s'il n'y a **qu'un seul enfant** inscrit dessus, en vue d'un éventuel contrôle par les services de l'Etat.

Dans l'éventualité où **plusieurs enfants figurent sur le courrier** du ministère, vous en conservez une **copie**, apposez un **tampon** du club (en l'absence, signature du responsable de la structure) sur le courrier original du ministère et **entourez le nom** du jeune qui a pris une adhésion dans votre club. La famille garde l'original sauf si vous procédez à l'inscription du dernier enfant, alors vous conservez le document original.

Si on vous présente un **courrier déjà tamponné pour le même enfant**, vous ne pouvez pas lui accorder une avance au titre du Pass'Sport car vous ne seriez pas remboursé.

Si vous procédez à l'inscription du dernier enfant conservez alors ce document original.

Dans tous les cas, vous devez avoir un document pour chacun des enfants pour lesquels vous demandez un remboursement et les conserver pour toute la saison sportive.

#### Que faire si le courrier du ministère a été perdu par la famille ?

En cas de perte du courrier du ministère, le jeune ou sa famille peut produire une attestation de droit de la CAF téléchargeable sur son compte personnel qui vous sera remise (pas de copie d'cran). Cette disposition n'est disponible que le mois suivant le versement de l'aide de la CAF.

# Justificatifs à conserver (qui pourront vous être demandés en cas de contrôle par les services de <u>l'Etat</u>)

Identifié : Aucun.

*Eligibilité* : le courrier Pass'Sport (ou l'attestation en cas de perte)

Tous les courriers Pass'Sport ont la même forme :



#### En bas de page se trouvent les bénéficiaires au dispositif

#### Ici un seul enfant du foyer est éligible

Une nouvelle aide de l'Etat pour vos enfants - Le Pass'Sp

Attention ! Conservez bien ce courrier : aucun duplicata ne pourra vous être envoyé en cas de perte.

|                                       | Attestation - Pass'Sport  |
|---------------------------------------|---|
| Votre ou vos enfa<br>une seule inscri | ant(s) mentionné(s) ci-dessous peut/peuvent bénéficier d'une réduction de 50€ chacun pour<br>ption à une activité sportive auprès d'une association sportive pour l'année 2021-2022 : |
| - ANDREAS                             | 10 ans)   |
|                                       | L'utilisation du « Pass'Sport » est valable pour les inscriptions réalisées   |
|                                       | entre le 1er juillet 2021 et le 31 octobre 2021.  |

## Comment vais-je être remboursé et quand ?

Le Pass'Sport est une aide financière de l'Etat qui mobilise 100 M€ pour soutenir massivement la prise de licence dans les clubs sportifs. Le remboursement est assuré soit directement par l'Etat soit par l'intermédiaire de tiers payeurs afin d'accélérer le processus. Deux cas de figure existent :

- votre structure est une structure affilée à une fédération sportive agréée : vous serez remboursé par le Tiers Payeurs de votre département, qui agit pour et au nom de l'Etat.
- votre structure est une association proposant une offre sportive agréée non affiliée en QPV : vous serez remboursé directement par le service de l'état régionalement compétent (DRAJES).

Les remboursements devraient intervenir dans le mois qui suit la fin de la vague de déclaration des jeunes, soit novembre pour la vague 1 et décembre pour la vague 2.

## Comment faire si j'ai un problème ?

Je peux communiquer en direct avec l'assistance du « Compte asso » pour toute question sur mon dossier.

Pour les questions d'ordre générique, je consulte au préalable les documents mis en ligne <u>https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sport</u>

Pour des questions particulières à mon dossier en cours, je peux contacter la DRAJES territorialement compétente.

| DRAJES                  | Courriel   |
|-------------------------|--|
| Auvergne Rhône Alpes    | drajes-sport@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr |
| Bourgogne Franche Comté | drajes-bfc-politiques-sports@jscs.gouv.fr              |
| Bretagne                | pass-sport-bretagne@ac-rennes.fr                       |
| Centre Val de Loire     | guillaume.pichard1@ac-orleans-tours.fr                 |
| Corse                   | drajessport@ac-corse.fr                                |

| Grand-Est               | XXX @jscs.gouv.fr (vérification en cours)             |
|-------------------------|---|
| Hauts-de-France         | drajes-direction@region-academique-hauts-de-france.fr |
| lle de France           | drajes-idf-polesport@region-academique-idf.fr         |
| Occitanie               | pass-sport@region-academique-occitanie.fr             |
| Normandle               | drajes-pole3@ac-normandie.fr                          |
| Nouvelle-Aquitaine      | passsport.na@gmail.com                                |
| PACA                    | <b>@region-academique-paca.fr</b>                     |
| <b>Pays de la Loire</b> | lea.dement1@ac-nantes.fr                              |
| Guadeloupe              | philippe.le-jeannic@jscs.gouv.fr                      |
| Guyane                  | @jscs.gouv.fr   |
| <b>La Réunion</b>       | angelique.lesport@ac-reunion.fr                       |
| Martinique              | michel.destin@ac-martinique.fr                        |
| Mayotte                 | drajes976-sport@ac-mayotte.fr                         |
| St Pierre et Miquelon   | @dcstep.gouv.fr                                       |

Si des questions persistent : <u>PassSport@sports.gouv.fr</u>